Index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes (2025)

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
Ecart de rémunération	1	37	40
Ecart taux d'augmentations individuelles (hors promotions)	1	20	20
Ecart taux de promotions	1	5	15
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité	1	0	15
Nombre de salarié(e)s du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunération	1	0	10
TOTAL	5	62	100
INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES		**62/100**	

<u>Actions à mettre en œuvre pour améliorer l'index d'égalité professionnelle :</u>

- Fixer les objectifs de parité lors des recrutements pour les postes de direction et les fonctions stratégiques.
- Identifier les talents féminins internes et leur proposer des plans de carrière vers des postes de leadership.
- Sensibiliser les managers au biais de genre dans des décisions de rémunération et de promotion.
- Prévoir des augmentations systématiques au retour de congé maternité.
- Rectifier les écarts non justifiés par des éléments objectifs.